

## Délibération n°2016-03/23.002

### OBJET

Élections des membres de la Commission d'appel d'offres.

### DATE DE CONVOCATION

23/03/2016

Nombre d'Elus pouvant siéger : 10  
Présents : 9  
Pouvoirs : 1  
Pour : 10  
Contre : 0

### ADOPTÉE A

Unanimité

Date et visa de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis

L'an deux mil seize, le 23 mars, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation de la Tégéval s'est réuni au Conseil départemental du Val-de-Marne, Hôtel du département du Val-de-Marne, salle des conférences, 5<sup>ème</sup> étage, à Créteil, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean-GRAVELLE.

Etaient présents, Mesdames Anne CABRIT, Catherine PRIMEVERT, Nathalie DELEPAULE, Hélène de COMARMOND et Nathalie DINNER, Messieurs Pierre-Jean GRAVELLE, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET et Pierre GARZON, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Assistait en outre : Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN, suppléante de Monsieur Didier DOUSSET

Etaient absents excusés : Messieurs Didier GONZALES et Laurent LAFON



**DELIBERATION N° 2016-03/23.002 DU 23 MARS 2016 RELATIVE À L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.**

**LE COMITE SYNDICAL**

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 à L5721-9,
- VU** le Code des marchés publics et notamment l'article 22,
- VU** les statuts du Syndicat mixte,
- VU** le règlement intérieur du Syndicat mixte,
- VU** la délibération du Département du Val-de-Marne n° 2016-1-1.3.3 du 15 février 2016 désignant les membres du Conseil départemental au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Tégéval,
- VU** l'arrêté de la Région Ile-de-France n°16-49 du 10 mars 2016 désignant les membres du Conseil Régional au Comité syndical du Syndicat mixte d'étude et de réalisation la Tégéval,
- VU** la délibération de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France (AEV) n°16-004 du 8 février 2016 désignant les membres de l'AEV au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Tégéval,
- VU** le rapport présenté par Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE, Président du Comité syndical du Smer la Tégéval,

**DELIBERE**

Article unique: La commission d'appel d'offres est constituée de la Présidente, des quatre membres titulaires et des quatre membres suppléants suivants :

Présidente :

- Mme Nathalie DINNER

Titulaires :

- M. Pierre-Jean GRAVELLE
- M. Olivier DOSNE
- M. Didier DOUSSET
- M. Didier GONZALES

Suppléants :

- Mme Hélène de COMARMOND
- Mme Anne CABRIT
- M. Nathalie DELEPAULE
- M. Catherine PRIMEVERT

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits

Le Président du Smer la Tégéval

  
Pierre-Jean GRAVELLE

Vu et transmis à M. Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,  
en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,

Le 24 mars 2016

Le Président du Smer La Tégéval

  
Pierre-Jean GRAVELLE



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Élections des membres de la Commission d'appel d'offres.

---

**Date de transmission de l'acte :** 24/03/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 24/03/2016

---

**Numéro de l'acte :** 20160323002 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 075-200017010-20160323-20160323002-DE

---

**Date de décision :** 23/03/2016

**Acte transmis par :** Severine NICOLEAU BERGERET

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants